



COMMUNE DE LA BRÉVINE

Tél. 032 935 11 15 fax 032 935 10 43 CCP 23-2816-4
E-mail Commune.Brevine@ne.ch Site Internet www.labrevine.ch

2406 La Brévine

Arrêté

relatif à la réfection du chemin de Cervelet

Le Conseil général de la Commune de La Brévine

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
vu le rapport du Conseil communal, du 04 juin 2020

et sur sa proposition,

Arrête

- Article premier : Un crédit de CHF 180'000.-, dont à déduire les subventions mentionnées à l'article 2, est accordé au Conseil communal pour la réfection du chemin de Cervelet.
- Art. 2.- : a) une aide financière cantonale de CHF 72'000.- ;
b) une aide financière fédérale de CHF 59'400.- ;
c) Déviation part de M. Rosselet CHF 6'318.- ;
- Art. 3.- : Le Conseil communal peut conclure les emprunts nécessaires au financement du crédit.
- Art. 4.- : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements No 20200619/6150 et amortie au taux de 10 %.
- Art. 5.- : Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

2406 La Brévine, le 17 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente :

La vice-secrétaire :

M. Känel

O. Mota